



Thuin, le 07 novembre 2019

**Collèges communaux de Beaumont, Chimay,
Erquennes, Froidchapelle, Ham-Sur-Heure-
Nalines, Lobbes, Merbes-le-Château,
Mommignies, Sivry-Rance, Thuin
et
Province de Hainaut**

Madame et Messieurs les Bourgmestres,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Monsieur le Gouverneur,

Objet : Assemblée générale stratégique d'Intersud du 09 décembre 2019 à 18 h 00.

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à notre assemblée générale stratégique qui se tiendra à l'Administration Communale de Froidchapelle, Place Albert 1er, 38 à 6440 Froidchapelle le lundi 09 décembre 2019 à 18 h 00 et qui aura comme point unique à l'ordre du jour :

Approbation du plan stratégique d'Intersud 2020 - 2022

Elle sera suivie d'un repas qui sera servi au restaurant « Au Château Nougatine » - Grand'rue, 44 à 6470 Rance

La séance de l'assemblée générale est ouverte, en qualité d'observateurs, à toutes les personnes domiciliées depuis plus de 6 mois sur le territoire d'une commune associée à l'Intercommunale. En vue d'assurer la bonne organisation de l'assemblée générale, il est demandé aux personnes souhaitant assister à celle-ci d'en avvertir – par courrier – le Président de l'Intercommunale pour le **02 décembre au plus tard**. Sera joint à ce courrier un certificat de domicile démontrant que la personne est domiciliée depuis plus de 6 mois sur le territoire de la commune associée. Les personnes non inscrites n'auront accès à l'assemblée générale que sur présentation d'un certificat de domicile ad hoc et dans la limite des places encore disponibles.

Afin de vous permettre de délibérer sur ce point lors de votre prochain Conseil communal, nous joignons à la présente cinq exemplaires du Plan stratégique tel qu'approuvé par notre conseil d'administration du 17 octobre 2018.

Nous vous demandons de bien vouloir mettre ces documents à la disposition de l'ensemble des conseillers communaux et prioritairement aux 5 représentants de votre commune à notre assemblée générale. Ces derniers sont également avertis par e-mail de l'envoi de l'information à votre commune.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L1523-12 § 1^{er} du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, « ... **en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux membres du collège visé à l'article L 1523-24,[...], les questions relatives au plan stratégique l'absence de délibération communale ou provinciale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause** ». Conformément au § 2 de ce même article, « **toute modification statutaire [...] exige la majorité des deux tiers des voix exprimées par les délégués présents à l'assemblée générale, en ce compris la majorité des deux tiers des voix exprimées par les délégués des associés communaux.** »

2.

Nous ne pouvons dès lors que vous conseiller de mettre ce point à l'ordre du jour de votre prochain Conseil communal de manière à ce que tous les conseillers puissent exercer leur mandat dans le respect des règles démocratiques.

Ainsi, sans réception préalable à l'assemblée générale de la délibération du Conseil communal sur le point prévu à l'ordre du jour de notre assemblée, il ne sera pas permis à la commune de faire valoir ses préoccupations, les votes en séance ne pouvant être pris en considération pour cette matière.

Nous vous rappelons également qu'une délibération du Conseil communal ne peut être prise en considération que si la Commune **est valablement représentée à l'assemblée générale**.

En conséquence, nous vous remercions de veiller à ce qu'un délégué de votre commune soit présent à l'Assemblée Générale, compte tenu des quorums de présence nécessaires pour que l'assemblée générale puisse délibérer valablement.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en vertu des nouvelles dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il vous appartient d'afficher la présente convocation et son ordre du jour dans les 48 heures de leur réception.

LA SEANCE D'INFORMATION POUR LES CONSEILLERS COMMUNAUX SE TIENDRA LE LUNDI 18 NOVEMBRE 2019 A 16 H 30 EN NOS LOCAUX DE LA RUE 'T SERSTEVENS, 28 A THUIN.

Nous vous prions d'agréer, Madame et Messieurs les Bourgmestres, Mesdames et Messieurs les Echevins, Monsieur le Gouverneur, l'expression de notre considération distinguée.

Geoffrey Borgniet,
Président.



P.O. Michel Saucez
Chef des services administratifs